

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-55 est, en soi, une mesure législative valable, responsable et nécessaire, grâce à laquelle les gens se sentiront plus près du processus décisionnel. Le projet de loi prévoit aussi l'application d'un système connu pour donner accès aux terres privées et publiques. Tout cela permettra de promouvoir le développement économique et de veiller à ce que les mêmes règles du jeu s'appliquent tant aux entreprises du Yukon qu'à celles des autres régions du Canada. Les projets de mise en valeur des ressources auront le feu vert, après de nombreuses années d'attente et de déception.

Le projet de loi C-55 offrira aussi aux autochtones du Yukon la chance de créer un nouveau partenariat avec les gouvernements et les habitants non autochtones du Yukon. Voilà bien un objectif qu'appuient tous les Canadiens. Par conséquent, j'invite mes collègues à envoyer cette mesure législative à l'autre endroit. Ensuite, il suffira qu'un décret soit adopté pour que la loi entre en vigueur.

• (1705)

Avec le règlement des revendications territoriales au Yukon et la mesure législative sur l'autonomie gouvernementale, le projet de loi C-55 contribuera à apporter des changements positifs qui se font attendre depuis longtemps au Yukon.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ce ne sera pas une surprise, je pense, de dire à cette Chambre que nous allons, naturellement, appuyer le projet de loi, comme on a appuyé, d'ailleurs, les projets de loi C-33 et C-34.

Je dis en passant qu'il serait une incohérence que de ne pas appuyer le projet de loi qui est devant nous actuellement, le projet de loi C-55, étant donné qu'il va rendre opérationnels les projets de loi C-33 et C-34. Alors, naturellement, connaissant les préoccupations du Yukon pour y avoir été assigné et les avoir suivis depuis que nous sommes ici, en Chambre, on va être tout à fait logique avec nous-mêmes en appuyant le projet de loi comme tel.

Je dis que le projet de loi rend opérationnels les projets de lois C-33 et C-34. Je vais quand même, avant de me lancer dans la courte description de ces lois, vous rappeler que j'ai fait un voyage au Yukon cette année. C'est la façon privilégiée, d'ailleurs, que je retiens pour tenter de régler les dossiers et tenter de me donner une idée assez juste de la façon dont vivent les autochtones.

Pour les projets de loi qui sont souvent devant nous, la plupart des gens vont intervenir à leur sujet sans être allés dans les communautés comme telles. Mais moi, j'essaie, le plus souvent possible, d'aller dans ces communautés pour bien comprendre leur état d'âme et leur qualité de vie.

Alors, j'ai rencontré, au Yukon, des gens vraiment extraordinaires, très tolérants, très persévérants, parce qu'on dit que ce sont des négociations qui ont pris plus de 21 ans avant d'en arriver à une conclusion. Cependant, il faut penser que l'injustice ne date pas de 21 ans, elle date de beaucoup plus longtemps que cela. Si on regarde leur façon de concevoir, de voir la dynamique, on constate que probablement, depuis l'arrivée des Européens au Yukon, les autochtones ont fait preuve d'un esprit de partage très grand et ont accepté de partager le territoire avec

les Européens, sans pour autant renoncer à leurs droits ancestraux, leurs droits de premiers occupants.

Au fur et à mesure que le développement économique se faisait et que les autochtones étaient exclus de ce développement économique, ils ont pris conscience qu'il était important qu'en bout de ligne, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui, ils aient leur mot à dire sur leur développement économique et sur la gestion de leurs ressources, ainsi que de leurs terres.

C'est un cheminement qui les a conduits à plus de 21 ans de négociations et des décennies d'injustice. Le projet de loi C-55 va rendre effectif, donc, le projet de loi C-33 qui traitait de l'autonomie gouvernementale, qui faisait en sorte que sur certains créneaux d'activités, on disait aux autochtones: «Eh bien voici, maintenant, plutôt que de créer des programmes à partir d'Ottawa, plutôt que de gérer des programmes d'Ottawa, on vous permet, sur certains créneaux d'activités, en éducation, en santé, etc., de vous prendre en main.» Et je pense qu'effectivement, on a ici une voie de solution aux problèmes majeurs que nous retrouvons dans les réserves autochtones.

C'est une solution intéressante, parce qu'on se rend compte que depuis trop longtemps déjà, le degré de paternalisme qu'on a démontré face aux autochtones fait qu'on les plonge dans une situation de dépendance extrême. C'est une situation où il n'y a aucun développement économique, parce qu'ils sont souvent restreints à des assises territoriales très limitées, donc à des ressources très limitées. C'est ce qui fait en sorte qu'ils soient incapables de prendre de l'expansion au niveau économique.

Le vérificateur général nous l'a démontré cette semaine, il y a presque 40 p. 100 des autochtones qui sont sous forte dépendance, entre autres de l'assistance sociale et des prestations d'assurance-chômage. Il y a des réserves autochtones où je suis allé où le taux de sans-emploi oscille aux alentours de 80 p. 100. On constate tout simplement que le système avec lequel on applique les choses sur les territoires autochtones est un système désuet, qui ne fonctionne plus et ici, on a un exemple de voie de sortie, pour justement faire en sorte que ces communautés autochtones se prennent en main.

• (1710)

Alors, en plus lorsque ces communautés se prennent en main, non seulement on quitte les officines gouvernementales qui sont à Ottawa, mais on se rapproche des préoccupations des gens sur le terrain. Vous savez que pour l'éducation comme pour la santé, les autochtones ont une approche très particulière qui souvent n'est pas conforme à la nôtre. Ils ont une approche plus holistique, une approche plus respectueuse de la dynamique de l'environnement dans lequel ils évoluent. Je pense qu'il est important de faire en sorte que ces pouvoirs qui étaient gérés par Ottawa, maintenant, se rapprochent des communautés autochtones. Le projet de loi C-33 que nous avons adopté permet justement aux autochtones de se prendre en main dans certains créneaux d'activités spécifiques, et c'est la bonne solution.

Je vous parlais du projet de loi C-33, traitant de l'autonomie gouvernementale. Même si cela est distinct, c'est quand même lié au fait que l'on doit voir à ce que le territoire rétrocédé procurera suffisamment de ressources pour permettre aux autochtones de se retirer de la Loi sur les Indiens. Comme je l'ai déjà dit, cette loi les maintient dans un degré de dépendance très avancé et l'assise territoriale développée avec le Yukon ou les